



## Message du SNUipp-FSU Isère

Jeudi 7 février 2013

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

*Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).*

### Mouvement exceptionnel en vue... ! Concrétisons le dans la rue !

Au vu des retours que nous avons depuis le début de la semaine, cette journée s'annonce comme exceptionnellement suivie. La réforme des rythmes telle qu'elle est proposée soulève des questions et suscite des inquiétudes, et de nombreux enseignants souhaitent le faire savoir.

Continuez à remplir l'enquête grève en ligne : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1031>

Nous avons mis à disposition une boîte à outils et notamment une lettre aux parents disponible en pièce jointe et sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1148>

### Mardi 12 février : AG et rassemblement : ni bricolage, ni statu quo, prenons le temps de réfléchir à cette réforme

Le SNUipp-FSU organise des AG dans le département le jour de la grève. C'est le moment d'échanger et de débattre autrement que par mail.

#### Assemblée Générales prévues

(Liste à actualiser sur notre site)

**Grenoble, 9h30, Bourse du Travail**

**Vienne, 9 heures, Maison des syndicats**

**Beaurepaire, 9 heures, Ecole Gambetta  
(Côté maternelle)**

**Roussillon, 9 heures, Salle du Château**

**Villefontaine, 8h30, Maison de quartier de Servenoble,  
(à côté de l'école Louis Pasteur)**

Convergeons ensuite toutes et tous sur Grenoble pour que la manifestation soit à l'image du retour des écoles : sans précédent ! L'aspect national de la mobilisation, avec la demande de réécriture du décret et de report à la rentrée 2014, se traduit aussi localement avec le pouvoir laissé aux DASEN et aux municipalités. On a vu clairement les uns et les autres se positionner récemment sans prendre en compte l'avis des enseignants. **Puisqu'on ne nous demande pas notre avis, nous allons le donner.**

#### Rassemblement devant le rectorat

A partir de 14 heures

Manifestation en direction de la préfecture

### Déclaration de grève et recensement des grévistes

Les déclarations d'intention peuvent être renvoyées jusqu'à **samedi 10 février minuit**. Un modèle est disponible sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1151>

Cette déclaration n'a absolument rien à voir avec le recensement effectué par l'administration.

La directrice d'Académie envoie, après chaque journée de grève, un message à l'ensemble des écoles demandant aux enseignants ayant fait grève de l'en informer par lprof.

Il faut le redire : **nous n'avons pas à nous déclarer grévistes !**

C'est à l'administration d'apporter la preuve que nous étions grévistes.

C'est après l'intervention du SNUipp-FSU que la DASEN, l'année dernière, a renoncé à se servir des déclarations d'intention de faire grève pour les opérations de retraits de salaire.

En effet, selon la loi, ces déclarations n'ont qu'une fonction : organiser le service minimum d'accueil. La DASEN était donc hors les clous en s'en servant pour décompter les jours de grève. La modalité qu'elle a choisie depuis est tout aussi contestable. C'est une tradition républicaine depuis 1945 : nous ne nous déclarons pas grévistes, afin d'éviter les listes de grévistes.

Rappelons qu'un mail sur lprof ne s'efface pas.

Dans cette histoire, à nouveau, nous sommes un des rares départements à agir de cette façon.

**Le SNUipp-FSU Isère appelle tous les collègues à ne pas répondre à ce message. Cette consigne est intersyndicale.**